



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Ministériel du 1^{ER} avril 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 2 avril 2025

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

En introduction le président, Patrick Soler, réaffirme le soutien à l'ensemble des agents récemment victimes de violences au nom de la ministre de l'agriculture et en tant que président de cette instance.

Il explique que les conditions budgétaires contraintes auront un impact sur le format de l'université d'été de la SST de mi-mandat qui est programmée à l'automne 2025.

Les représentants du personnel font une déclaration liminaire unique et intersyndicale.

En réponse, le président s'engage à la transmettre à la secrétaire générale du MASA ainsi qu'au cabinet de la ministre.

1. Approbation du PV de la réunion du 15/10/2024

Vote favorable à l'unanimité.

Concernant le point de ce PV sur la demande de catégorie active pour les agents des abattoirs et SIVEP, la DRH adjointe précise que le dossier est en voie de finalisation ; après signature par la secrétaire générale, il sera transmis par celle-ci au guichet unique pour instruction.

2. Projet de fiche « situation d'urgence »

Un projet de fiche est présenté. Elle est organisée en deux parties :

- Un recensement des acteurs intervenant en cas d'urgence, à compléter avec les coordonnées locales.
- Des préconisations sur la conduite à tenir en fonction des situations.

L'UNSA signale le manque d'accompagnement administratif des ayants droits en cas de décès d'un agent.

Elle rappelle que le dispositif de soutien ne doit pas être optionnel, notamment en cas de décès ou suicide ; le terme mobilisable lui semble inapproprié dans ces situations.



3. Présentation du programme de travail du conseiller technique national, médecin coordonnateur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Un médecin coordonnateur a été recruté par le MASA. Son rôle est de coordonner et d'animer les services de santé au travail.

Il interviendra en tant qu'expert en matière de médecine du travail et dans les sujets de SST.

Il ne se substituera pas aux médecins du travail mais constituera un réseau avec eux, notamment pour établir le rapport annuel.

Une cartographie annuelle de la couverture en matière de médecine du travail sera présentée.

L'UNSA demande si les DDI seront concernées par ce réseau : il est répondu que des échanges sont prévus avec toutes les structures, y compris les DDI.

Pour l'UNSA, disposer d'un médecin coordinateur permettant d'instaurer une synergie entre les divers acteurs de la médecine du travail constitue une avancée majeure. Cela représente une étape essentielle pour renforcer la prise en charge de la santé au travail des agents quand elle est présente.

Elle veillera avec une attention particulière à l'évolution de ce dossier ainsi qu'aux progrès qui en découleront. Cependant, il convient de souligner que le problème du manque de médecins du travail au sein des structures n'est, malheureusement, toujours pas résolu. Cette situation constitue un frein majeur à une prise en charge efficace et pérenne de la santé des agents dans le cadre professionnel.

4. Présentation de la formation « Savoir réagir face aux risques »

Une nouvelle formation sur mentor est disponible ; c'est une formation courte sur les principes généraux de la prévention des risques.

Elle comprend 6 modules :

- Secours à la personne
- Incendie
- Attentat et confinement
- Risque routier
- Fondamentaux de la prévention des risques
- Postures de travail

L'UNSA signale l'importance de la diffusion de l'existence de cette formation à tous les agents.

5. Rapport des ISST 2024

Le réseau des ISST comprend 8 inspecteurs dont un coordonne le réseau. Il couvre 300 structures diverses : les établissements d'enseignement agricoles publics, l'enseignement supérieur agricole, l'ensemble des DDPP et DDETSPP et 1/3 des DDT. Ce périmètre comprend notamment 200 abattoirs et 45 postes de contrôle frontaliers.

2/3 des missions sont des missions opérationnelles (Inspections, participation aux instances des structures ...)

20 % sont des missions transverses (GT ministériels, réunions acteurs de la SST ...) et 10 % des missions d'expertise (réunions interministérielles, réunions ...)

En 2024, 91 inspections ont été réalisées dont plus de la moitié dans l'enseignement, notamment les exploitations agricoles ; les abattoirs représentent aussi une part importante des inspections.

Ce rapport fait apparaître les éléments suivants relevés lors des inspections :

- La mise à jour des DUERP, notamment en DDETSPP, n'est pas toujours réalisée.
- Difficultés liées à un turn-over important des assistants et conseillers de prévention.
- Non réalisation systématique d'enquête à la suite des accidents.
- Non-respect de la réglementation des travaux interdits pour les mineurs.
- Situations d'agression et de violences en augmentation.

Dans le cadre de l'expertise collective, le réseau est intervenu sur :

- Le risque chimique lors des contrôles en SIVEP.
- Les risques en abattoir (TMS, bruit, chute de hauteur, inspection ante-mortem)
- Elaboration de formation
- Groupe de travail RPS avec le laboratoire ACTE

L'UNSA a insisté sur l'important travail réalisé par les ISST et sur les difficultés en raison des périmètres d'intervention vastes.

Elle porte la création d'un neuvième poste d'inspecteur afin d'améliorer la couverture des structures en améliorant les conditions de travail des ISST.

6. Présentation du programme de recherche action en matière de prévention des RPS.

Fabien Coutarel, du laboratoire ACTE, présente l'évaluation des interventions de prévention des RPS du 15 novembre 2024 :

« Le document présente une information sur l'évaluation de la prévention des RPS au MASA, issue d'une recherche-action. Depuis 2012, le MASA s'est mobilisé sur les RPS, mais les actions ont souvent été des formations ou des diagnostics par questionnaire. Un audit de 2021 et le baromètre 2023 ont montré un écart entre les efforts et les résultats, avec peu d'actions sur le travail. L'étude dans les EPL révèle une méconnaissance des dispositifs, une faible implication des directions et un manque de compétences internes. Les démarches sont souvent centrées sur l'individu plutôt que sur l'organisation du travail. La recherche-action a transformé les participants, qui demandent des interventions axées sur l'analyse du travail. Le document prône de **nouveaux dispositifs centrés sur la compréhension et la transformation du travail**. L'approche par le travail est un levier sous-utilisé, nécessitant de **construire la légitimité des acteurs** et d'éviter les diagnostics sans action. **Comprendre le travail pour le transformer** est un message clé. »

Pour l'UNSA, la prévention des RPS est un enjeu essentiel ; la santé mentale au travail est mise à mal, la charge mentale augmente alors que les conditions de travail se détériorent. Elle revendique que cet élément soit pris à sa juste mesure dans le futur accord QVCT.

Fabien Coutarel répond qu'en matière de charge mentale au travail il est possible d'agir localement en redonnant le sens de la qualité du travail.

Il faut former pour pouvoir transformer les problèmes de personnes en des problèmes d'organisation de travail.

7. Nouveau site intranet du MASA

La DICOM présente le nouveau site intranet qui est opérationnel depuis le 27/01/2025

L'arborescence a été simplifiée et l'accent porté sur l'actualité.

Les OS regrettent le peu de document sur le nouveau site en matière Hygiène et Sécurité.

La DICOM se dit à l'écoute des demandes ; ce site est appelé à vivre et s'étoffer.

8. Demande d'initiative de concertation sur la note de service sur le signalement des agressions

Les représentants du personnel ont mis ce point à l'ordre du jour afin de mettre à jour la note qui est ancienne et plus en phase avec les réalités actuelles, notamment en rajoutant les problématiques du cyberharcèlement.

Le président propose de mettre ce point à l'ordre du jour de l'université de mi-mandat soit à l'automne prochain.

L'UNSA signale l'urgence de la réaction face à des situations d'agressions qui augmentent et se radicalisent. Il y a beaucoup de documents qu'il convient de centraliser et de diffuser aux agents.

Les représentants du personnel demandent la création d'un groupe de travail spécifique en urgence.

Le président diffère sa réponse pour prendre l'attache de la secrétaire générale.

9. Actions pour les proches aidants

L'administration présente le dispositif mis en place dans le cadre de la nouvelle protection sociale complémentaire MERCER.

Il comprend des actions collectives :

- Conférences et webinaires
- Coaching de groupe

Mais aussi des prestations individuelles soumises à condition de ressources :

- Prise en charge complémentaire par rapport à l'indemnité de congé de proche aidant.
- Prise en charge de 10 à 60 % des séjours de répit.

Les informations sont accessibles sur le site MERCER.

L'UNSA s'inquiète fortement de l'absence de réactivité de la ministre et de ses représentants aux alertes portées par les organisations syndicales.

Pour l'UNSA, il est urgent d'agir pour la protection et le soutien aux agents.



Formation Spécialisée du CSA Ministériel

Séance plénière du 1^{er} avril 2025

Déclaration liminaire

Madame la Ministre,

Nous ne décolérons pas ! Des agent-es du MASA sont menacé-es et agressé-es dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Alors que la situation était déjà très tendue depuis plus d'un an, notamment à l'encontre des agents de l'OFB, des **situations inacceptables se multiplient** ces derniers jours :

- **menaces envers le directeur de la DDT87** par, notamment, la Coordination Rurale départementale ;
- **des contrôleur.euses de l'ASP** ont retrouvé, après leur mission, les roues de leur véhicule démontées ;
- **simulation d'un meurtre d'un agent de l'OFB**, mis en scène, filmé et diffusé par le syndicat les "Jeunes agriculteurs" - JA - lors d'une assemblée générale organisée dans un lycée agricole de Coutances, en présence d'un de vos prédécesseurs ;
- **boulon dévissé d'une roue d'un véhicule personnel d'un agent de l'OFB** dans le Tarn et Garonne lors d'une réunion de la chambre agriculture ;
- **annulation d'un projet pédagogique portée par une équipe éducative** dans l'école forestière de Meymac en raison de menaces de la part de la FNSEA et JA ;
- propos du nouveau président du CA de l'EPLEFPA de la Haute-Vienne, membre de la coordination rurale, qui a appelé à lutter contre les dérives de l'enseignement agricole ;
- menace de "comité d'accueil" par la Coordination Rurale, en Meuse, contre les inspections "agricoles".
- **agression du directeur de la DDT de Haute-Corse, dans son bureau.**

Ces types de violence ont déjà été dénoncées à plusieurs reprises en CSA ministériel et dans les FS des CSA de réseaux *forêt et agriculture, alimentation et enseignement agricole* et ce, par les différents membres de ces instances. Nous n'allons pas ici nous répéter sur le contexte et l'émotion que cela entraîne.

Il est temps de prendre la parole pour dénoncer officiellement, et avec la plus grande fermeté, ces agissements. L'État ne doit accepter aucune de ces dérives et porter plainte contre les auteurs, chaque fois que la situation le permet. **Il est de votre responsabilité de faire cesser ces atteintes aux agents de votre ministère qui portent en votre nom les politiques du MASA.**

Comment explique-t-on que suite à une agression dans l'éducation nationale, la ministre de l'éducation nationale et le ministre de l'intérieur ont pris la parole pour condamner ces faits. Au MASA, face aux faits décrits ci-dessous, nos autorités jouent au roi du silence.

Ce sont les agent-es du ministère dont vous avez la charge qui sont intimidé-es et violenté-s dans leur quotidien de travail. La réglementation en vigueur ne peut être ainsi bafouée ; l'employeur, que vous représentez, se doit de veiller à la santé et la sécurité des agent-es, qui au quotidien se lèvent pour servir notre République, au sein du ministère en charge de l'agriculture.

Nous avons pourtant été force de proposition dans les instances précédentes. A plusieurs reprises nous avons énuméré des pistes de travail auprès des présidences : par exemple, déployer - selon les contextes locaux - deux agent-es lors des contrôles, disposer d'un outil informatique efficient - et partagé avec les autres ministères - afin d'améliorer la coordination des contrôles, rappeler fermement les obligations de respect des missions régaliennes auprès des organisations agricoles et des élus locaux, systématiser la protection fonctionnelle, accompagner dignement les agent.es en cas de poursuites judiciaires...

Les instances de dialogue social se doivent aussi d'être respectées et les mesures discutées et validées collégialement, appliquées. Sinon à quoi bon se réunir ?

Madame la Ministre, les Formations Spécialisées de réseaux cités précédemment avec celle dite *spéciale* des services déconcentrés constituent le niveau intermédiaire de l'**articulation d'instances dédiées à la santé, sécurité et conditions de travail** entre les FS dites de proximité - avec la spécificité des FS régionales de l'enseignement agricole - et notre instance, la FS ministérielle. C'est une particularité que tous les ministères n'ont pas. Cette articulation n'est pas aisée mais pour palier cela, la **création d'un observatoire national de santé, la sécurité et les conditions de travail** - un des objectifs actuels du Plan National de Prévention -, **serait l'outil approprié pour l'optimiser.** Or, nous avons appris que pour des raisons de contraintes budgétaires, il ne pouvait se mettre en place. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'un tel outil que ce soit en raison du sujet évoqué en début de cette déclaration, mais également parce que ce **ministère** - qui vous a été attribué par le Président de la République - **couvre, par la diversité de ces métiers, un nombre conséquent de risques professionnels.** La santé et la sécurité des agents du ministère n'ont pas de prix !

Madame la Ministre, nous attirons également votre attention sur des situations préoccupantes concernant l'**application du droit syndical.** En effet, à plusieurs reprises, des membres d'instances nationales se sont vus refuser d'assister à des séances plénières en raison de nécessité de service ou de contraintes budgétaires. Certes, le secrétariat général - après interpellation de notre part - a rappelé à l'ordre des chef.fes de service qui avaient fait fi de la réglementation en vigueur. Mais ces attitudes découragent nos représentant.es qui parfois subissent ces pratiques inadmissibles sans nous alerter.

Madame la Ministre, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, **nous attendons** des réponses à la hauteur des enjeux de santé et de sécurité et des conditions de travail, auxquels sont confronté-es les agent-es du MASA et **un engagement fort de votre part.**